

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE GIGNAC**

**Portant réglementation de la circulation pour le remplacement urgent d'un poteau télécom  
dangereux route de la Lande Haute**

Le Maire de la commune de Gignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L.2213-6 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande présentée par M. Sébastien MASSAT pour le compte de la société SOGELINK concernant le remplacement urgent d'un poteau télécom dangereux situé route de la Lande Haute à Gignac ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et des intervenants du chantier ;

**ARRÊTE**

Article 1 : La société intervenante est autorisée à effectuer les travaux de remplacement urgent d'un poteau télécom dangereux sur la route de la Lande Haute à Gignac (46600).

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté s'appliqueront à compter du 8 juin 2026 pour une durée maximale de 30 jours calendaires.

Article 3 : Pendant la durée des travaux :

- La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/h au droit du chantier ;
- Les dépassements et les stationnements seront interdits dans l'emprise des travaux ;
- Les usagers devront se conformer à la signalisation temporaire mise en place.

Article 4 : La signalisation réglementaire conforme à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux, sous sa responsabilité.

Article 5 : L'entreprise prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, des riverains et du personnel de chantier.

Article 6 : L'entreprise exécutante demeure responsable de tout dommage pouvant résulter de l'exécution des travaux.

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée des travaux et affiché sur le lieu du chantier et sera transmis à la Gendarmerie et à l'entreprise ;

Fait à Gignac, le 05/06/2026

Le Maire,

Solange OURCIVAL



*S. Ourcival*